

ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

ORGANIZAÇÃO DA  
UNIDADE AFRICANA



ORGANISATION DE  
L'UNITE AFRICAINE

منظمة الوحدة الافريقية

---

Addis Ababa - Ethiopia - Box 3243 Tel. 517700 Telex 21046 Fax (2511) 513036

---

Conseil des Ministres  
Soixantième Session Ordinaire  
6 - 11 juin 1994  
Tunis, Tunisie

CM/1828 (LX)  
Original: Anglais

**Rapport de la Soixante-et-Unième Session**  
**Ordinaire du Comité de Coordination**  
**pour la Libération de l'Afrique**



**RAPPORT DE LA SOIXANTE-ET-UNIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE DE  
COORDINATION DE L'OUA POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE A LA  
SOIXANTE-UNIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

La Soixante-et-unième Session Ordinaire du Comité de Coordination de l'OUA pour la Libération de l'Afrique s'est tenue à Tunis, Tunisie du 4 au 5 Juin 1994 sous la présidence de S.E M Ibrahim Sylla, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République de Guinée.

**Présents:**

- |               |              |
|---------------|--------------|
| 1. Algérie    | 10. Namibie  |
| 2. Angola     | 11. Nigéria  |
| 3. Cameroun   | 12. Sénégal  |
| 4. Congo      | 13. Tanzanie |
| 5. Egypte     | 14. Ouganda  |
| 6. Ghana      | 15. Zaïre    |
| 7. Guinée     | 16. Zambie   |
| 8. Libye      | 17. Zimbabwe |
| 9. Mozambique |              |

**Absents:**

- |                  |               |
|------------------|---------------|
| 1. Ethiopie      | 4. Mauritanie |
| 2. Guinée-Bissau | 5. Seychelles |
| 3. Libéria       | 6. Somalie    |

**Observateurs:**

- |             |                    |
|-------------|--------------------|
| 1. Botswana | 7. Malawi          |
| 2. Cap-Vert | 8. Rwanda          |
| 3. Tchad    | 9. Sierra Leone    |
| 4. Gabon    | 10. Afrique du Sud |
| 5. Kenya    | 11. Soudan         |
| 6. Lesotho  | 12. Swaziland      |
|             | 13. Tunisie        |

**Point 1 de l'Ordre du jour : Ouverture**

2. La réunion a été ouverte à 16 heures par S.E.M Mohammed Kamel Amre, au nom de S.E.M Said Reifat, Ambassadeur et Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte, Président sortant du Comité. S.E. Mr. Amre a invité S. E. Mr. Sadok Fayaïla, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires africaines de la République de Tunisie, à ouvrir officiellement la réunion.



3. Les discours de réponse ont été prononcés par:
- a) S.E. Alfred Nzo, Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Afrique du Sud.
  - b) S.E. Mr. Mapuranga, Secrétaire-Général Adjoint chargé des Affaires politiques, au nom du Secrétaire Général de l'OUA.

Point 2 de l'Ordre du jour: Election du Bureau

4. Le bureau de la Soixante-et-Unième Session était composé comme suit:

Président: S.E. Mr. Ibrahim Sylla, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de Guinée.

Vice-Président: S.E. Mr. T.A.G. Makombe, Ambassadeur de la République du Zimbabwe auprès de l'Ethiopie et de l'OUA.

Rapporteur: S.E. Mr. Antoine-Ganga Dieudonné, Ambassadeur du Congo auprès de l'Ethiopie et de l'OUA.

Point 3 de l'Ordre du Jour: Adoption de l'Ordre du jour

5. La Soixante-et-Unième Session du Comité de Libération a adopté l'ordre du jour provisoire suivant, présenté par le Secrétariat Exécutif:

1. Ouverture
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation des travaux
5. Adoption du compte rendu de la Soixantième Session
6. Présentation du Rapport de fin de mandat du Secrétariat Exécutif à la Soixante-et-unième Session ordinaire du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique
7. Questions diverses.



**Point 4 de l'Ordre du jour: Organisation des travaux**

6. La Soixante-et-Unième session a également adopté les horaires de travail suivants:

4 juin 1994 - 16H00 à 19H00

5 juin 1994 - 17H00 à 19H00

**Point 5 de l'Ordre du jour: Adoption du Compte rendu de la Seizième Session.**

7. Le Comité a adopté par consensus le compte rendu de la Soixante-et-Unième session ordinaire.

**Point 6 de l'Ordre du jour: Rapport de fin de mandat du Secrétariat Exécutif**

8. Le rapport de fin de mandat du Secrétariat Exécutif a été présenté par le Secrétaire Exécutif Adjoint, M.S. Basseyy Ibok. Le rapport comprend quatre parties, à savoir: une évaluation de l'exécution du mandat du Comité de Libération; le processus de transition en Afrique du sud; les questions administratives et financières, et les recommandations.

9. Lors de l'évaluation de l'exécution du mandat du Comité, le Secrétariat a souligné que depuis la création du Comité, onze pays africains avaient bénéficié directement de l'assistance du Comité. L'achèvement du processus de transition en Afrique du Sud signifie la fin de la mission du Comité de Libération, à savoir la libération politique de l'Afrique, annoncée par la fin du processus de décolonisation en Namibie et l'abolition du système ignoble de l'apartheid en Afrique du Sud.

10. Le rapport fait l'historique du processus de transition en Afrique du sud depuis les négociations dans le cadre de la CODESA et du forum de négociations multipartites jusqu'à la préparation des premières élections non raciales en Afrique du Sud et fournit des informations sur le cadre électoral et la participation de la Communauté internationale, en particulier en mettant l'accent sur le plus grand déploiement d'observateurs de l'OUA sous les auspices de la mission d'observation de l'OUA en Afrique du Sud.

11. Le rapport traite en détail des élections, des résultats et de l'écrasante victoire de l'ANC ainsi que des résultats médiocres du PAC lors du scrutin. Le rapport traite également de l'intégration des forces en Afrique du Sud.

12. S'agissant des questions financières, le rapport indique que sur un montant total d'arriérés de contributions de 16.473.581,77\$EU au 31 mai 1993, 257.032,76\$EU seulement avaient

été payés au 31 mars 1994. Au titre du budget 1993/94, 6,04% seulement du budget soit 110.656\$EU, avaient été payés au 31 mars 1994. Madagascar a payé un montant de 175.768,68\$EU après l'élaboration du présent rapport. L'accent a également été mis sur le rapport financier de l'exercice 1993/94 ainsi que sur les diverses sommes dues au fonds spécial.

13. La dernière partie du rapport contient des recommandations spécifiques sur les arriérés de contributions et une proposition relative à une cérémonie solennelle en République Unie de Tanzanie pour marquer la fin du mandat du Comité de Libération.

14. Enfin, le Secrétaire Exécutif Adjoint a exprimé sa gratitude et celle de l'ensemble du personnel du Secrétariat Exécutif au Comité pour avoir donné l'occasion de servir le Continent tout au long de ces années de la lutte de libération.

#### Débat général

15. Au cours du débat qui a suivi la présentation du rapport, tous les orateurs ont chaleureusement accueilli S.E. Mr. Alfred Nzo, Ministre des Affaires Etrangères d'Afrique du Sud, et sa délégation à la session. Ils ont souligné que l'admission de l'Afrique du Sud comme Etat membre de l'OUA signifiait la fin du mandat du Comité de Libération. A cet égard, ils se sont félicités de la fin du colonialisme et du racisme institutionnalisé en Afrique en tant que victoire pour l'ensemble du continent. De nombreuses délégations ont félicité le Secrétariat Exécutif pour avoir appliqué fidèlement les décisions du Comité au cours de ces années. Elles ont souligné qu'étant donné que le Comité a présenté un bilan positif du mandat qui lui a été confié en 1963 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, des mesures devraient être prises pour mettre fin aux activités du Comité de Libération.

16. Des échanges de vues francs ont eu lieu sur les recommandations spécifiques du Secrétariat Exécutif concernant les arriérés de paiement au Fonds Spécial, les biens et avoirs du Comité et une cérémonie officielle en juillet pour marquer la fin du mandat du Comité.

17. S'agissant des arriérés de contributions, de nombreux représentants ont rejeté la recommandation de transférer, pour recouvrement, ces arriérés au Fonds général de l'OUA. Selon eux, de nombreux Etats membres ont déjà rencontré des difficultés pour payer le budget ordinaire de l'OUA. Par ailleurs, ils ont soutenu que si des pays accusant des arriérés n'ont pas pu effectuer les paiements requis au moment crucial de la lutte de libération, il ne serait pas réaliste d'espérer que ces arriérés seront recouverts après la fin de cette lutte.

18. Toutefois, d'autres délégations ont fait remarquer qu'une

telle action constituerait un mauvais précédent qui aura des effets néfastes sur le budget ordinaire de l'OUA. Selon ces délégations, l'Organe Central pour la gestion des conflits espérait hériter de certaines ressources financières du Comité de Libération, étant donné que peu d'Etats membres avaient jusqu'ici contribué au Fonds de l'OUA pour la Paix. Elles ont par conséquent demandé que les obligations envers le Fonds Spécial devaient être maintenues, étant donné que même si la lutte de libération était terminée, le règlement des conflits en Afrique nécessitera des fonds et devra être poursuivi même plus énergiquement que la lutte de libération.

19. S'agissant des biens immeubles du Comité de libération, de nombreux orateurs ont proposé que les bâtiments à usage de bureau, gracieusement offerts par le Gouvernement tanzanien, ainsi que les annexes soient remis au gouvernement pour qu'il les utilise à sa convenance. Ils ont estimé que cela servirait de geste de gratitude de l'Afrique envers la République Unie de Tanzanie pour sa contribution à la lutte de libération pendant de nombreuses années. Certaines délégations ont toutefois proposé que les annexes, dont la construction a été financée par l'OUA, soient vendus et que les produits de la vente soient transférés au siège de l'OUA. Il a été en outre proposé que le siège de l'OUA mette en place un mécanisme approprié pour s'occuper des biens immeubles du Comité de Libération.

20. La recommandation d'organiser une journée de cérémonie solennelle en Tanzanie pour marquer officiellement la dissolution du Comité de Libération a fait l'objet d'un consensus et avait été fortement appuyée par la délégation sud-africaine.

21. Quant au personnel, l'avis général a été que le personnel recruté internationalement soit redéployé et que les indemnités de gratification de fin de services soient payées au personnel recruté localement, conformément aux statuts et règlements de l'Organisation.

22. A l'issue du débat, le président a résumé les décisions et les recommandations suivantes qui doivent être transmises à la soixantième session du Conseil des Ministres:

23. a) Tous les avoirs mobiliers du Comité devraient être confiés au siège de l'OUA qui devrait décider de leur utilisation et d'en faire un rapport à la prochaine session du Comité Consultatif;
- b) Après le bilan de clôture du Comité, tout solde devrait être transféré au Fonds de l'OUA pour la Paix;
- c) Tous les biens immobiliers (locaux bâtiments) devraient être restitués au Gouvernement de la République Unie de Tanzanie;

- d) Reconnaissant le fait que le mandat du Comité est arrivé à son terme, tous les arriérés de contributions dues au Fonds Spécial devraient être annulés à titre exceptionnel. Dans le même ordre d'idées, l'excédent des contributions des Etats Membres devrait être déduit de leurs contributions au budget ordinaire de l'OUA;
- e) Tout le personnel international devrait être redéployé au siège ou ailleurs suivant la décision que le Secrétaire Général pourrait prendre en fonction des postes disponibles. Le personnel recruté localement devrait recevoir des indemnités de licenciement adéquates, conformément au règlement en vigueur à l'OUA;
- f) Le Secrétaire Général et le Secrétaire Exécutif devraient mener des consultations pour l'organisation d'une cérémonie solennelle, d'une journée, en Tanzanie, au cours de laquelle il sera procédé à la dissolution officielle du Comité. La date de cette cérémonie devrait être annoncée dans les meilleurs délais pour y garantir une participation massive des Chefs d'Etat et de Gouvernement. La Trentième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement devrait adopter une résolution qui mettra fin au mandat du Comité de Libération.

#### Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

24. Son Excellence M. Nathan Shamuvarina, Ministre des Affaires Etrangères et Chef de la délégation du Zimbabwe, a proposé au Comité la création d'un Centre d'Etudes Stratégiques au niveau du Secrétariat de l'OUA, chargé des études et de recherches sur le règlement et la gestion des conflits en Afrique. Aux termes de cette proposition, ce Centre servira de centre de documentation regroupant tous les ouvrages et documents relatifs aux conflits survenus dans le Continent à ce jour, ainsi que toutes les demandes entreprises ayant abouti à leur règlement. Le Comité a décidé d'en débattre d'une manière plus approfondie au moment où le Conseil des Ministres examinera le point relatif à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits.

25. Dans son allocution de clôture, le Président de la Soixante-et-Unième session du Comité de Libération, Son Excellence M. Ibrahim Sylla, s'est félicité des résultats de la session. Selon lui, avec l'admission de l'Afrique du Sud à l'OUA, le Comité de Libération peut s'enorgueillir de l'héritage laissé aux générations africaines futures. Il a rendu un vibrant hommage aux Etats Membres qui se sont acquittés régulièrement de leurs contributions au Fonds Spécial, aux Etats de la Ligne de Front ainsi qu'à tous les Etats Membres de l'OUA qui ont contribué, de différentes manières, aux succès enregistrés par le Comité et la lutte de libération.

26. En conclusion, S.E. M. Ibrahim Sylla a exprimé ses remerciements au Comité pour la confiance qu'il a placée en lui, et a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de Tunisie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés à toutes les délégations.

**Motion de remerciements**

27. Le Ministre des Affaires Etrangères de la République de Namibie, S.E. M. Theo Ben Gurirab, a exprimé la profonde gratitude du Comité au Gouvernement et au peuple de Tunisie pour l'hospitalité et les excellentes facilités mises à la disposition des délégués à la soixante-et-unième session du Comité de Libération.

28. Le Ministre a estimé que la session a célébré l'avènement d'une Afrique du Sud non-sociale et démocratique et a salué chaleureusement S.E.M. Alfred Nzo, Ministre des Affaires Etrangères de l'Afrique du Sud, ainsi que le peuple d'Afrique du Sud dont la récente victoire marque non seulement la fin d'une ère mais représente également une victoire pour le Comité de Libération et l'Afrique tout entière.

29. Maintenant que les objectifs de la lutte de libération sont atteints, le moment est venu d'axer les efforts sur l'intégration économique et la gestion des conflits en Afrique. A cet égard, S.E. M. Gurirab a émis l'espoir que l'Afrique mobilisera les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Projet de Résolution sur la Dissolution  
du Comité de Libération de l'OUA

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunie en sa trentième session ordinaire à Tunis, Tunisie, du 13 au 15 juin 1994,

Rappelant la résolution par laquelle la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, à sa première session, a décidé de créer le Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique en mai 1963,

Notant avec satisfaction l'excellent travail fait par le Comité au cours de toutes ces années pour mettre en oeuvre ses décisions de contribuer au processus de décolonisation et à l'élimination de l'apartheid,

Notant avec satisfaction que sur vingt-deux pays qui ont accédé à l'indépendance, après la création de l'Organisation en mai 1963, onze pays ont acquis l'auto-détermination et l'indépendance grâce, entre autres, à l'assistance directe du Comité de Libération:

1. **EXPRIME** sa profonde gratitude à tous les Etats Membres de l'OUA et à la Communauté Internationale pour le rôle louable qu'ils ont joué tout au long de la lutte contre le colonialisme et l'apartheid;
2. **RECONNAIT** que le mandat confié au Comité de Libération en mai 1963 a été exécuté de façon satisfaisante;
3. **DECIDE** de mettre officiellement fin audit mandat et à cet effet, décide la tenue à la fin du mois de Juillet ou au début du mois d'Août 1994, en Tanzanie, d'un Sommet Spécial solennel d'un jour des dirigeants Africains;
4. **INVITE** tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement à assister à cette réunion;
5. **REND UN HOMMAGE SPECIAL** aux fonctionnaires du Secrétariat Exécutif, à tous les niveaux, pour leur dévouement et leur engagement qui ont permis la mise en oeuvre des décisions du Comité;

6. **EXPRIME** sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République Unie de Tanzanie, aux Etats de la Ligne de Front et à tous les autres pays, pour avoir servi de bases arrières sûres et de foyer au Secrétariat Exécutif, et à ses Bureaux sous-régionaux ainsi que pour l'assistance concrète et multiforme qu'ils ont fournie aux Mouvements de Libération en Afrique;
7. **APPROUVE** toutes les décisions et recommandations de la Soixante-et-Unième Session ordinaire du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1994-06-06

# Report of the Sixty-First Ordinary Session of the OAU Co-ordinating Committee for the Liberation of Africa to the Sixtieth Ordinary Session of the Council of Ministers

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/11082>

*Downloaded from African Union Common Repository*